

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Comité de la CAISSE DES ECOLES de TAISSY**  
**Séance du 17 novembre 2015**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Membres en exercice : 8  
Membres présents : 3  
Suffrages exprimés : 3

**Date de la 1<sup>ère</sup> convocation : 13 octobre 2015**

**Date de la 2<sup>ème</sup> convocation : 06 novembre 2015**

L'an deux mil quinze, le 17 novembre à 18h00, le Comité de la Caisse des Ecoles de TAISSY, régulièrement convoqué, s'est réuni suite à l'absence de quorum lors de la réunion du 03 novembre 2015, dans les locaux de la Caisse des Ecoles, sous la présidence de Madame THOURAULT, Adjoint Délégué.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice sauf Mme BASQUIN (excusée), Mme DESCHAMPS, Mme LIENARD (excusée), Mr BARRIER (excusé), Mr MARECHAL (excusé)

**SECRETARE de SEANCE** : Mme DA SILVA

**N° 23/D/15 : Mise en place de quotients familiaux pour les ressortissants de Taissy :**

Annule et remplace la délibération 18/D/10 du 8 juin 2010.

Le Comité, après avoir entendu les explications de Mme THOURAULT sur l'incidence de la mise en place de réduction basée sur le quotient familial,

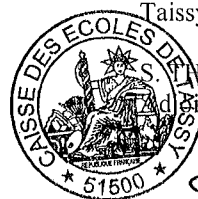
Décide d'appliquer les réductions suivantes sur l'ensemble des tarifs (sauf frais de gestion et forfait pour les Rythmes Educatifs) pour les enfants domiciliés sur Taissy :

Quotient Familial	Réduction appliquée
Q > 775 €	Tarif de base
604 € ≤ Q ≤ 775 €	- 10 %
515 € ≤ Q ≤ 603 €	- 25 %
Q < 515 €	- 50 %

Acte rendu exécutoire  
Pour copie conforme  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
le,  
et publication ou notification  
du

LA SOUS-PRÉFECTURE  
de REIMS

26 NOV. 2015



THOURAULT  
Adjoint Délégué

